

Délocalisation à l'Ecole Supérieure du Commerce et des Affaires de Casablanca (Maroc) du Master 2 mention Ingénierie et Management, Spécialité Management par Projets

Avis Technique du service des relations internationales

Rédacteur : François-Olivier SEYS

Commentaires du projet :

Ce projet est celui d'une nouvelle délocalisation de diplôme auprès d'un partenaire traditionnel de l'IAE auprès duquel nous avons déjà délocalisé deux licences (DISTECH MICC) et trois masters (MAE et MAE option EIM). Il s'agit de délocaliser une nouvelle spécialité d'une mention de master que nous avons déjà mise en place à Casablanca.

Ces conventions en cours ont permis la délocalisation de diplômes à l'ESCA de Casablanca, université privée accréditée par le ministère de l'éducation du Maroc. Dans les classements, l'ESCA est la meilleure école de management d'Afrique francophone. Dans le cadre de ces conventions plus de 300 **étudiants marocains** ont obtenus une licence ou un master de l'IAE à Casablanca. Leur **taux de réussite** moyen est de **80%** ce qui est comparable aux taux des mêmes formations à Lille. L'IAE a mis en place **une structure de veille de la qualité efficace** et le **financement** du projet est **pérenne**.

Ce projet n'entre pas en concurrence avec celui de la délocalisation du Master CMAI de la FSES à l'ESCAE de Casablanca, les contenus et les finalités étant différents.

Le loi « 001 » permet depuis 2010 aux universités privées marocaines de déposer des demandes d'accréditation de master et de licence ; l'ESCA envisage de le faire et ce qui permettra à ce projet de devenir **un double diplôme** à moyen terme ; il est donc conforme à nos chartes

Le service des relations internationales émet un avis technique favorable à la délocalisation du Master 2 mention ingénierie et management, spécialité management par projets.

1. Diplôme décerné : L. M. D. ou D.U. :

- Master 2 Mention Ingénierie et Management, spécialité Management par projets

2. Type d'accord de coopération :

Convention cadre de coopération entre l'ESCA de Casablanca et l'Université de Lille 1 signée pour la première fois en 2003 et renouvelée en 2005 puis en 2010 .La présente convention est une extension de celle de 2010. Elle sera valable **jusqu'à l'été 2014**.

3. Nombre d'étudiants concernés par an :

Il n'y a pas de numéris clausus toutefois les effectifs envisagés sont :

- 30 étudiants par promotion pour le **M2** qui sera accessible en **formations initiale ou continue**.

4. Modalités d'accession au diplôme :

Les modalités d'accès au diplôme français sont **les mêmes** que pour les **étudiants français à l'IAE** ce qui garantit un niveau suffisant des étudiants et un constitue gage de sélectivité.

Les étudiants sont **sélectionnés** sur dossier par une **commission ad hoc de l'I.A.E.**

5. Nombre d'enseignants de Lille 1 réellement impliqués dans le projet :

Chef de projet : **Malik Touré, Maître de Conférences en Gestion**

Enseignants-chercheurs de Lille 1 : une demi-douzaine d'enseignants de l'I.A.E. Ce sont ceux qui interviennent dans le même diplôme à Lille.

6. Nombre d'enseignants locaux impliqués dans le projet :

Une dizaine d'enseignants chercheurs marocains. Une grande majorité des collègues marocains a obtenu un doctorat français. Certains ont même été maîtres de conférences ou professeurs en France.

7. Innovation pédagogique par rapport au contenu local des formations :

Cette coopération **a permis la réorganisation des enseignements du partenaire marocain** en particulier elle lui a permis de développer ses parcours de formation continue et de rendre obligatoire les stages en entreprise. Ces stages donnent lieu à rapport avec soutenance publique en présence de collègues français.

8. Mobilités prévues dans le projet :

Deux mobilités d'enseignement par semestre pour chaque année universitaire.

Une mobilité pour les soutenances de rapport de stage et pour les jurys de fin d'année.

9. Reconnaissance du diplôme décerné par les autorités locales :

Le partenaire marocain est travaillé actuellement au dépôt d'une demande d'accréditation de licences et de masters de droit local sur la base des maquettes de l'I.A.E..

10. Accès des diplômés au marché de l'emploi :

Le Maroc a besoin de cadres bien formés dans le domaine de la gestion pour assurer son développement économique. Avec un diplôme de qualité de Lille 1, les étudiants s'intègrent très facilement sur le marché du travail local.

11. Valeur ajoutée pour les étudiants :

Le diplôme français est un gage de qualité ; il donne aux étudiants un réelle plus value sur le marché de l'emploi.

12. Langues d'enseignement : français, locale, anglais :

Le français sera la langue d'enseignement y compris pour les cours des collègues marocains. Naturellement seuls les cours de langue étrangère sont en langue étrangère. Conformément à la pratique marocaine de l'enseignement supérieur, aucun cours n'est donné en langue arabe.

13. Liens avec la recherche (projets en commun) :

Il n'y a pas actuellement de projets communs en matière de recherche car ce sont les activités d'enseignement qui ont commencé en premier. **La convention cadre les prévoit** et les envisage.

14. Liens avec les entreprises :

Le partenaire marocain possède une **bonne pratique du partenariat université/entreprise**. Il a déjà l'habitude de faire intervenir des professionnels dans ses différentes formations et plusieurs chefs d'entreprises sont membres de son conseil d'administration.

15. Coût total du projet :

Le **coût total** du projet varie en fonction du nombre d'inscription ; il peut être évalué à **80 000 euros** par an en vue des inscriptions actuelles.

Les **enseignants français sont rémunérés conformément au décret du 28 octobre 2009** paru au JO du 15 novembre 2009 soit 61,12€ de l'heure de cours et 40,74 € de l'heure de TD.

16. Coût par étudiant :

En fonction de leur type d'inscription le projet revient à **2500 ou 5000 €** par an. Il n'y a pas de bourses prévues dans le projet. Pour les étudiants en formation continue qui seront les plus nombreux, leur entreprise prend en charge les frais d'inscription dans le cadre d'un dispositif comparable à celui de la taxe d'apprentissage.

17. Coût pour les étudiants :

Les étudiants payent une inscription de 2500 € ou 5000 € par an selon leur type d'inscription en master (temps partiel ou temps complet). L'université marocaine paye ensuite les **frais de scolarité réglementaires à l'université de Lille 1**.

18. Pérennité du financement :

Le projet s'autofinance au moyen des frais de scolarité payés par les entreprises et éventuellement les étudiants marocains. Le **financement est donc pérenne**.

19. Existence d'une structure de veille de la qualité (description) :

La sélection des étudiants, l'organisation des études et des examens sont validés à chaque stade par l'IAE. De même, les enseignants chercheurs français assistent aux soutenances de fin d'étude et le jury est présidé par le directeur des études de la formation correspondante à Lille. **Cela permet de garantir une qualité de diplôme comparable à ceux qui sont décernés à l'IAE**.